

## DECISION DG n° 2019-60

Du 10 JAN. 2016 ortant désignation d'une inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

- VU le code de la santé publique et notamment la cinquième partie, livres III et IV (parties législative et réglementaire);
- **VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;

## DECIDE

<u>Article 1<sup>er</sup></u>: Est désignée en qualité d'inspectrice de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé :

Madame Dany NGUYEN, docteure en pharmacie

<u>Article 2 :</u> Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait, le 10 JAN. 2019

Dr Dominique MARTIN

Directeur général